

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe des associations, environnement et nature, et organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Facteur de promotion sociale pour certains, billet d'accès ou de retour à l'emploi pour d'autres, fruit d'un dialogue social fertile, le certificat de qualification professionnelle (CQP) présente de nombreux atouts, comme en témoigne sa forte expansion. Il se différencie des autres certifications professionnelles (titres et diplômes) notamment par son aspect pragmatique, professionnalisant et peu théorique, en se fondant sur l'expérience acquise par le travail.

De la sécurisation des parcours professionnels au renforcement de l'attractivité des métiers, en passant par les reconversions dans le cadre de restructurations sectorielles, il se décline en de multiples usages pour les différentes branches professionnelles qui en assurent la conception et la mise en œuvre. De fait, le CQP va jusqu'à servir d'outil de réforme et de réflexion prospective sur les métiers, notamment pour prendre toute sa part dans les grandes mutations écologique et numérique.

Pour autant, force est de constater que le CQP s'inscrit dans un système de certification très complexe. Qu'il s'agisse de la pluralité des moyens (hors filières classiques) permettant d'acquérir des compétences, des différents types de certification, ou encore de la multiplicité tant des offreurs de formation que des financeurs (de la formation professionnelle continue), il est souvent bien difficile de s'y retrouver !

Les groupes des associations, environnement et nature et celui des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse souhaitent donc, en premier lieu, insister sur la nécessité d'assurer clarté, cohérence et lisibilité de l'ensemble. Plusieurs préconisations de l'avis vont dans ce sens, notamment celle requérant la production systématique d'un rapport d'opportunité, préalablement à la validation d'un CQP. Cela permettrait de clarifier le contexte, les besoins réels, le contenu ou encore la complémentarité de ce dernier avec d'autres CQP ou certifications professionnelles.

Nous adhérons également à toutes les recommandations visant à accroître la visibilité des CQP : inscription effective, mise à jour et centralisée de tous les CQP dans le Répertoire national ; information et promotion par les branches auprès des utilisateurs potentiels ; positionnement des CQP dans la grille de classification de la branche chaque fois que possible.

En second lieu, il nous apparaît crucial de garantir toutes les conditions d'accès à la qualification, à destination de l'ensemble des publics concernés, et particulièrement ceux en situation de fragilité : cela concerne aussi bien les jeunes, dont il faut rappeler qu'ils sont 140 000 chaque année à quitter le système scolaire sans qualification, que les personnes éloignées de l'emploi ou les salarié.e.s peu qualifié.e.s. Plusieurs obstacles doivent impérativement être levés :

- celui du coût de la qualification et/ou de la formation tout d'abord, qu'il concerne la personne ou l'entreprise (il doit être le plus faible possible, voire gratuit si possible) ;
- celui de l'accès, parfois non garanti, au service public de l'orientation et aux dispositifs d'accompagnement à la construction du projet professionnel ;
- celui des moyens insuffisants dont disposent certaines branches pour mettre en œuvre une politique de certification : afin d'assurer une égalité de traitement et d'accès aux CQP pour tous les salarié.e.s, indépendamment de leur branche d'origine, il est nécessaire que l'État apporte son soutien à la conception et au déploiement des CQP, via les actions de développement de l'emploi et des compétences.

En troisième lieu, nous estimons fondamental qu'il soit donné tous les moyens nécessaires à la commission nationale des certifications professionnelles pour remplir ses missions de manière satisfaisante. Celles-ci jouent en effet un rôle central dans le dispositif de certification : recensement de l'offre de certifications, information des personnes et entreprises,

veille à la qualité, à la cohérence et à la complémentarité des certifications. Nos groupes sont ainsi favorables à la proposition de l'avis consistant à transformer la CNCP en GIP.

En outre, nos trois groupes se félicitent des recommandations relatives au renforcement et à la responsabilisation des branches professionnelles. Nous rappelons l'importance du paritarisme de gestion tant en matière de formation professionnelle, de gestion des emplois et des compétences que de protection sociale. On ne saurait en effet anticiper les mutations fondamentales qui s'annoncent sans mobiliser les partenaires sociaux qui sont au plus près des réalités économiques en entreprise. En outre, toute ambition œuvrant à une meilleure articulation et transférabilité des compétences-socle d'une branche à l'autre nous paraît fondamentale. Nous souhaitons simplement qu'elle soit la plus ouverte possible et qu'elle couvre aussi le vaste domaine des compétences acquises dans le cadre de la création d'entreprise, d'une part, de l'engagement civique, associatif ou syndical, d'autre part.

Enfin, et bien que les branches associatives de l'animation, du sport et du tourisme social constituent un exemple de bonne entente et de synergie interbranche, en rassemblant un même syndicat d'employeurs, une même démarche de certification et une recherche constante d'interaction entre CQP, nous ne pouvons que regretter le développement inégal des CQP selon les branches, en particulier dans le reste des champs de l'économie sociale et solidaire et de l'écologie. C'est pourquoi nous espérons que le présent avis, à forte visée pédagogique, permettra aux organisations concernées de se saisir de cette opportunité pour renforcer l'attractivité et le niveau de qualification des divers métiers issus de leurs branches respectives.

Les groupes des associations, environnement et nature et celui des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont voté l'avis.